

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-027-17994/25/BM

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'association En Devenir -
Approbation d'une convention - MGDIS n°10536
131226**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° ATCS 001-14795/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 a défini la nouvelle politique culturelle métropolitaine construite collectivement par la commission dédiée.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi affirmé que sa politique culturelle devait répondre à plusieurs impératifs que sont :

- La construction d'une politique culturelle métropolitaine.
- La prise en charge et l'accompagnement de l'intercommunalité/la coopération culturelle sur l'ensemble du territoire.
- La visibilité, la promotion des ressources culturelles et artistiques, de leur excellence artistique.
- Et l'affirmation d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne couplée aux exigences de proximité.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur la base des critères suivants :

- Le rayonnement et l'attractivité.
- La mise en réseau des équipements et des projets.
- L'équilibre territorial.
- La capacité et la fréquentation.
- Les caractéristiques techniques et financières.

Dans ce cadre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain. C'est le cas pour l'association En Devenir.

Conformément à ses statuts l'association a pour objet de développer et soutenir des pratiques artistiques, sociales et culturelles alternatives localement ancrées. D'œuvrer à l'indépendance de la création. De proposer un espace de rencontres, à l'échelle de son quartier d'implantation.

L'association En devenir, créée en 2012 porte le projet de La déviation, lieu de vie et de recherches artistiques, située sur les hauteurs de L'Estaque dans une ancienne usine. L'association s'installe en 2015 dans un ancien atelier mécanique et pérennise son projet au printemps 2019 en achetant le lieu. L'achat s'inscrit dans un engagement politique qui dépasse les intérêts des membres de La Déviation. Cet achat concrétise une nouvelle manière d'appréhender la propriété, en affirmant la possibilité d'une propriété d'usage.

Le plan triennal a pour objet la rénovation des 3 plus grands espaces partagés de résidence du site : les ateliers Arts Plastiques, la salle de Danse et la salle de théâtre/cinéma. Pour un usage et un partage 365 jours par an, hors d'eau, aux normes ERP et avec une optimisation de l'empreinte écologique du bâtiment. Le premier volet de ce plan, la présente demande présentée aux partenaires en 2024/25, travaille la rénovation des toits des arts plastiques et de la salle de théâtre / Cinéma (étanchéification, isolation, ouvertures dont trappes de désenfumage).

Via sa programmation éclectique, La Déviation bénéficie d'un public varié et intergénérationnel : familles, jeunes étudiants, retraités et actifs. Nombreux sont des voisins de L'Estaque et des arrondissements proches, mais l'association draine également un public plus large du centre de Marseille et d'ailleurs.

Le coût total de l'investissement est de 135 980 euros.

Pour réaliser ses objectifs, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 20 000 euros. Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros pour la réalisation de ce projet au titre de l'année 2025.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée en fonction des dépenses réelles déduction faite du montant total des recettes hors subvention d'exploitation auquel sera appliqué un taux de financement ajusté tenant compte des soutiens accordés par l'ensemble des partenaires institutionnels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération ATCS 001-14795/23/CM du 12 octobre 2023 approuvant les critères et les orientations stratégiques de la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du projet proposé par l'association ;
- Que ce projet correspond aux orientations stratégiques et aux critères de la politique Culturelle métropolitaine.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement de 20 000 euros à l'Association En Devenir pour les actions qu'elle souhaite réaliser sur le territoire Métropolitain au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention afférente à la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20 %, en section d'investissement : autorisation de programme n° C110G20D01 opération du plan pluriannuel d'investissement n° 180181300D « subventions culture grands opérateurs ».

Ces crédits relèvent de la politique « Culture et sport », de la sous-politique « Culture » et du programme « Développement culturel » et seront exécutés par le service gestionnaire 8CAPC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON